

Laissons Faire

Revue des économistes français

Numéro 5 ~ Octobre 2013

Institut Coppel

Laissons Faire

Revue des économistes français
Publication mensuelle de l'Institut Coppet

www.institutcoppet.org

5^{ème} Numéro ~ Octobre 2013



INSTITUT
COPPET

Editeur : Institut Coppet

Responsable de l'édition : Damien THEILLIER, damien.theillier@institutcoppet.org

Direction : Benoît MALBRANQUE, benoit.malbranche@institutcoppet.org



À paraître

Longtemps cantonné à la publication numérique des œuvres des penseurs français et d'articles consacrés à leurs œuvres, l'Institut Coppet a décidé récemment de développer son activité.

Ce virage prend comme modèle le Ludwig von Mises Institute, un think tank américain consacré à la défense des idées favorables au marché libre et à la liberté individuelle, et produisant aujourd'hui des livres, des podcasts, des articles, organisant des conférences, des séminaires, etc.

Afin d'avancer davantage dans cette voie, l'Institut Coppet se concentrera, lors des prochaines semaines, à rendre disponible une partie substantielle de son catalogue sous format papier.

Les *Écrits Économiques de Voltaire*, qui sont présentés dans le premier article de ce numéro, figureront parmi les premières publications. Suivront notamment *Dépressions Économiques* ainsi que *État, qu'as-tu fait de notre monnaie ?*, par Murray Rothbard, *La Loi*, par Frédéric Bastiat ; *L'impôt sur le revenu*, par Yves Guyot ; et bien d'autres, que nous présenterons et communiquerons avec enthousiasme dans les prochaines livraisons de la revue *Laissons Faire*.

Les marges de l'école française

La tradition française en économie politique est plus riche et plus étendue qu'on ne le perçoit communément. Si elle dispose bien d'un cœur d'auteurs aisément perceptible et aisément définissable — Turgot, Say, Bastiat —, le contour, la périphérie, les marges de cette école française d'économie, semblent encore peu claires.

Dans ce numéro, et dans le suivant, nous voulons contribuer à cette définition des marges de l'école française d'économie. Dans le dernier numéro, déjà, nous avons rencontré le cas d'un auteur italien, F. Galiani, qui était venu en France et y publia son œuvre d'économiste, mais qui en refusa la longue tradition. Nous y traitons aussi de Jean de la Fontaine, qui s'insérait dans la tradition de l'économie politique française. Dans ce numéro, nous verrons un autre cas similaire : Bernard de Mandeville, le controversé auteur de la *Fable des Abeilles* selon laquelle « les vices privés sont des vertus publiques », et qui était d'origine française.

Dans ce numéro, nous aurons également l'occasion de présenter les considérations économiques de l'un de nos philosophes les plus célèbres : Voltaire. Ayant récemment édité ses *Écrits Économiques*, nous essaierons de comprendre son positionnement face à l'économie politique française du dix-huitième siècle : aux physiocrates, à Turgot, et aux autres économistes de la période.

Ce travail de définition des marges de l'école française, nous le croyons, peut seul aider à la compréhension de l'héritage des économistes français.

Sommaire

Présentation

p.5

Voltaire et l'économie.

Rencontre avec un siècle économique

p.7

La perspective française.

Rothbard lecteur des économistes français

p.13

L'arbitraire fiscal.

L'impôt dans l'Ancien Régime et en 2013

p.18

Un sulfureux docteur.

La Fable des Abeilles de B. Mandeville

p.23

Une dispute fraternelle.

Louis Say face à son frère Jean-Baptiste

p.27

La gloire des précurseurs.

Faut-il célébrer Antoine de Montchrétien ?

p.31

Lecture : Frédéric Bastiat

« Conte chinois » (Sophismes, VII)

p.36

Point de vue sur l'actualité

p.41

Note sur nos livres

Soucieux de valoriser notre effort d'édition des économistes français, et la gratuité de l'entièreté de notre collection numérique, nous signalerons dans cette revue, par un astérisque placé à la suite d'un titre, ces ouvrages disponibles gratuitement au format numérique sur notre site internet.

www.institutcoppet.org

Ainsi, nous indiquerons par exemple la référence suivante : Turgot, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* *, Paris, 1767

Pour contribuer

La science de l'économie politique n'a jamais souffert que trop de penseurs brillants s'intéressent à elle, et nous n'avons pas non plus cette crainte. Alors, si parmi les lecteurs de nos articles, certains se sentent l'envie de contribuer à la régénération intellectuelle de la France, et à la promotion du « bon sens économiste », c'est avec des bras ouverts que nous les accueillerons, bien persuadés d'avance de leurs lumières, et d'ores et déjà enthousiastes face à leur bonne volonté.

Les propositions d'articles, les commentaires, ou simples questions, tous bienvenus, peuvent donc être envoyés librement à :

info@institutcoppet.org

Voltaire et l'économie

Rencontre avec un siècle économique

Le patrimoine littéraire français, que nous savons très méconnu quant à l'économie politique, l'est semble-t-il bien moins dans les domaines de la philosophie, de la poésie, ou du roman. Il est donc aisément mobilisable à des fins pédagogiques, pour présenter la tradition française en science économique. C'est ce qu'essaie de réaliser cet article, publié à l'occasion de la parution par l'Institut Coppet, d'un recueil intitulé [*Écrits Économiques de Voltaire*](#) : en présentant les positions de Voltaire sur l'économie, cet article rend compte du cadre intellectuel de l'époque en matière de science économique, et des vues de cet observateur attentif et talentueux.

La rencontre de Voltaire (1694-1778) avec l'économie politique ne doit pas seulement à son siècle. Maints philosophes des Lumières se désintéressèrent complètement de cette science nouvelle, ou passèrent à côté d'elle sans la voir. Montesquieu, d'Alembert, et Helvétius, notamment, sont dans ce cas. Rousseau, qui, par son intention philosophique, était plus disposé que ces derniers à chercher la confrontation avec les écrits économiques, ne se préoccupa jamais de les étudier, et encore moins de les comprendre : et ainsi, l'article « économie politique », qu'il rédigea pour l'Encyclopédie, parle de tout sauf d'économie politique.

Avec Voltaire, à l'inverse, nous avons l'exemple rare d'un philosophe passionné par les questions économiques. On le voit curieux devant les grands ouvrages de la science, et intéressé à son développement.

Cet intérêt et cette curiosité précieuse se manifestèrent très tôt, aidés, certainement, par ses deux années passées en Angleterre, « terre de liberté », entre 1726 et 1728. C'est là bas qu'il commence l'écriture de ce qui deviendra les *Lettres Philosophiques*, lettres qui seront publiées en France en 1734. Voltaire y célèbre les vertus du gouvernement anglais, passe en revue les différentes religions, et accompagne le tout de quelques aperçus de nature économique. Dans sa lettre sa sixième lettre, il évoque élogieusement la Bourse de Londres, que d'autres philosophes, avant et après lui, n'auront de cesse de condamner.

« Entrez dans la Bourse de Londres, écrit-il, cette place plus respectable que bien des cours ; vous y voyez rassemblés les députés de toutes les nations pour l'utilité des hommes. Là, le juif, le mahométan et le chrétien traitent l'un avec l'autre comme s'ils étaient de la même religion, et ne donnent le nom d'infidèles qu'à ceux qui font banqueroute ; là, le presbytérien se fie à l'anabaptiste, et l'anglican reçoit la promesse du quaker. Au sortir de ces pacifiques et libres assemblées, les uns vont à la synagogue, les autres vont boire ; celui-ci va se faire baptiser dans une grande cuve au nom du Père par le Fils au Saint-Esprit ; celui-là fait couper le prépuce de son fils et fait marmotter sur l'enfant des paroles hébraïques qu'il n'entend point ; ces autres vont dans leur église attendre l'inspiration de Dieu, leur chapeau sur la tête, et tous sont contents. »

Ici, c'est une évidence, Voltaire a d'abord et avant tout pour but de traiter de la tolérance religieuse. Mais ce n'est pas le cas d'une seconde lettre de son recueil, la dixième, consacrée au commerce. Dans cette lettre, il fait l'éloge du commerce, avec une vigueur peu commune, même pour un amoureux de la liberté. La lettre commence par ces mots : « Le commerce, qui a enrichi les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour. » Par la suite, Voltaire compare les nobles de la cour du Roi, et les négociants, qui, dit-il, contribuent au bonheur du monde.

« En France est marquis qui veut ; et quiconque arrive à Paris du fond d'une province avec de l'argent à dépenser et un nom en *ac* ou en *ille*, peut dire "un homme comme moi, un homme de ma qualité", et mépriser souverainement un négociant ; le négociant entend lui-même parler si souvent avec mépris de sa profession, qu'il est assez sot pour en rougir. Je ne sais pourtant lequel est plus utile à un État, ou un seigneur bien poudré qui sait précisément à quelle heure le Roi se lève, à quelle heure il se couche, et qui se donne des airs de grandeur en jouant le rôle d'esclave dans l'antichambre d'un ministre, ou un négociant qui enrichit son pays, donne de son cabinet des ordres à Surate et au Caire, et contribue au bonheur du monde. »

Telles sont les vues de Voltaire sur l'économie, avant qu'il ne découvre et qu'il ne lise ses premiers ouvrages d'économie politique : ce sera en 1737-1738. Après quoi il écrivit une lettre à son ami M. Thiérot, pour évoquer avec lui les ouvrages d'économie politique qui avaient paru en France depuis peu. Après les ouvrages de Vauban et de Boisguilbert au début du siècle, la France avait vu revenir les discussions économiques : d'abord Jean-François Melon (1675-1738), en 1734, avec un *Essai politique sur le commerce*, puis Nicolas Dutot (1684-1741) et ses *Réflexions politiques sur le commerce et les finances*, parues en 1735 à La Haye, puis en 1738 à Paris. Le peu de bruit que firent ces ouvrages sur la scène intellectuelle française n'empêcha pas Voltaire de les lire, de les étudier, et d'en rendre compte avec enthousiasme. L'*Essai* de Melon, d'abord, Voltaire le considéra comme « l'ouvrage d'un homme d'esprit, d'un citoyen, d'un philosophe ». À propos de celui de Nicolas Dutot, qui lui succéda, Voltaire est plus élogieux encore :

« Le livre de M. Dutot sur les finances est un Euclide pour la vérité et l'exactitude. Il me semble qu'il fait à l'égard de cette science, qui est le fondement des bons gouvernements, ce que Lémery a fait en chimie : il a rendu très intelligible un art sur lequel, avant lui, les artistes jaloux de leurs connaissances, souvent erronées, n'avaient point écrit, ou n'avaient donné que des énigmes. »

Voltaire s'enthousiasme pour le développement de cette science, et admire son époque de ce point de vue. « Jamais les belles lettres n'ont été si liées avec la finance, et c'est encore un des mérites de notre siècle. » (pp.17-18) Mais à de nombreux endroits, il s'emporte et se croit trop bon économiste. Ce sera une tare que l'on trouvera souvent chez lui. C'est notamment palpable dans les critiques qu'il fait à Dutot, mais aussi dans quelques phrases trop peu senties : « Si le commerce et l'industrie languissent, c'est la faute du gouvernement ; s'ils prospèrent, c'est à lui qu'on en est redevable. » (p.27)

Cet intérêt s'illustre dans de nombreux ouvrages, mais ce fut avec *L'Homme aux quarante écus* (1768), que Voltaire entra sur la scène de l'économie politique à proprement parlé. Avant d'évoquer ce texte, présentons rapidement le contexte dans lequel il a été écrit. Il s'était développé en France, depuis une dizaine d'année, une école de pensée économique plus tard nommé Physiocratie, qui répandait ses doctrines économiques dans un amas de brochures et d'ouvrages, et dans un journal périodique, les *Éphémérides du Citoyen*, dont nous verrons plus tard l'appréciation par Voltaire. L'un des membres de cette école, Pierre-Paul Le Mercier de la Rivière (1719-1801), avait publié en 1767 un volumineux ouvrage intitulé *L'Ordre Naturel et Essentiel des Sociétés Politiques*. Il y défendait l'idée du despotisme légal : le pouvoir doit reposer sur l'évidence des lois naturelles des sociétés humaines, et son action doit consister à protéger les droits naturels des individus réunis en société. L'ouvrage fit un certain bruit, et ce dès sa parution. Voltaire en acheva la lecture non sans difficulté, toujours très critique face au « despotisme légal », qui était l'idéal politique des Physiocrates, mais qu'il n'appréciait guère. Parvenu à la moitié de sa lecture, il écrivait :

« J'ai lu une grande partie de *L'Ordre essentiel des sociétés*. Cette essence m'a porté quelquefois à la tête et m'a mis de mauvaise humeur. Il est certain que la terre paye tout ; quel homme n'est pas convaincu de cette vérité ? Mais qu'un seul homme soit le propriétaire de toutes les terres, c'est une idée monstrueuse, et ce n'est pas la seule de cette espèce dans ce livre, qui d'ailleurs est profond, méthodique et d'une sécheresse désagréable. »

L'évidence du « Despotisme légal », qui était le thème central de ce livre, n'avait d'ailleurs pas très bonne presse au sein du parti philosophique. Il s'en fallait de peu, pourtant, pour que le livre de Mercier de la Rivière obtienne l'unanimité des philosophes contre lui. L'eût-il obtenu, d'ailleurs, que la réaction de Voltaire aurait été bien plus douce. La vigueur de sa réaction, en effet, fut très certainement nourrie par les avis tout à fait élogieux que d'autres personnalités de premier plan, au sein du « parti philosophique » émirent parallèlement. Diderot, notamment, était

dithyrambique sur ce livre, et ce fut lui qui l'introduisit dans les salons littéraires et qui fit, par ce moyen, son succès. Très admiratif de son auteur Mercier de la Rivière, Diderot écrivit même, quand il fut appelé à rencontrer Catherine II de Russie : « lorsque l'impératrice aura cet homme-là, de quoi lui serviraient les Quesnay, les Mirabeau, les de Voltaire, les d'Alembert, les Diderot ? À rien, mon ami, à rien. » (17)

Voltaire se décida donc à réfuter la doctrine physiocratique, et commença la composition de *L'Homme aux Quarante Écus*, qui parut en 1768. Couvert de plaisanteries et écrit dans un style léger et vif, l'ouvrage constituait une attaque frontale. Condorcet, dans son avant-propos à son édition du livre, reproduit ici en annexe, nuança la portée critique du texte de Voltaire, et écrivit :

« Après la paix de 1748, les esprits parurent se porter, en France, vers l'agriculture et l'économie politique, et on publia beaucoup d'ouvrages sur ces deux objets. M. de Voltaire vit avec peine que, sur des matières qui touchaient de si près au bonheur des hommes, l'esprit de système vînt se mêler aux observations et aux discussions utiles. C'est dans un moment d'humeur contre ces systèmes, qu'il s'amusa à faire ce roman. »

Simple « moment d'humeur », ou conviction plus fondamentale, la critique voltairienne de la Physiocratie n'en était pas moins violente pour les disciples de Quesnay. « Cette amusette de Voltaire fit à la réputation des Économistes une blessure cruelle, notera Weulersse. Ce n'était pas seulement la théorie particulière de La Rivière sur la « puissance législatrice et exécutrice, née de droit divin copropriétaire des terres », c'était leur projet d'impôt territorial unique, c'étaient l'incertitude et l'in vraisemblance de leurs statistiques fiscales, et l'utopie de leurs plans financiers, qui étaient raillés avec tant d'esprit. » (19) Avec la publication de *L'Homme aux Quarante Écus*, la force de la réaction anti-physiocratique était alors à son maximum. Malby, Linguet, Graslin, puis Galiani, se joindront bientôt à ce camp féroce critique. Melchior Grimm, un proche du milieu philosophique parisien, et qui avait été un anti-physiocrate dès les premiers mois de la constitution de l'école de Quesnay, pouvait à l'époque exulter.

Cependant, Voltaire ne fut pas longtemps fâché, et quelques mois à peine après la publication de *L'Homme aux Quarante Écus*, et tandis que les physiocrates s'occupaient encore de le réfuter dans les colonnes de leurs *Éphémérides*, il reprit une correspondance amicale et suivie avec leurs principaux membres. Son rapprochement, perceptible dès l'année 1768, est tout à fait manifeste en 1769. Cette année là, Voltaire répondit aux critiques contenues dans les *Éphémérides* à propos de certaines parties de son *Siècle de Louis XIV*. Bien que le propos général soit construit pour s'opposer aux aperçus critiques du journal physiocratique, Voltaire ne manquait pas de témoigner son admiration pour cette publication et pour le travail des économistes physiocrates :

« J'ai lu les *Éphémérides du Citoyen*, ouvrage digne de son titre. Ce journal et les bons articles de l'*Encyclopédie* sur l'agriculture pourraient suffire, à mon avis, pour l'instruction et le bonheur d'une nation entière. »

Et, dans un excès d'enthousiasme, il ajoutait même :

« Je n'ai rien écrit sur l'agriculture, parce que je n'aurais jamais rien pu faire qui eût mieux valu que les *Éphémérides*. Je me suis borné à exécuter ce que les estimables auteurs de cet ouvrage ont recommandé. »

Étant donné que les articles d'agriculture de l'*Encyclopédie* avaient été écrit par Diderot et surtout par Quesnay (qui donna notamment « Fermiers » et « Grains »), on pouvait difficilement écrire commentaire plus directement et plus ouvertement favorable à l'école physiocratique et à sa doctrine.

Cette doctrine, d'ailleurs, Voltaire commençait à la faire sienne. Sur la question majeure de l'époque, celle du commerce des grains, Voltaire adopta la position libre-échangiste de ses adversaires d'un temps. Au physiocrate Roubaud, il écrit ainsi, en juillet 1769 : « Je suis bien persuadé avec vous que le pays où le commerce est le plus libre sera toujours le plus riche et le plus florissant, proportion gardée. Je parle en laboureur qui a défriché des terres ingrates. Il n'y a pas certainement un agriculteur dont le vœu n'ait été le libre commerce des blés ; et ce vœu unanime est très bien démontré par vous. » « Je parle en laboureur » est une formule typique du Voltaire de l'époque. Constant dans son admiration de l'agriculture, il se mit en effet à se décrire comme un laboureur. Aussi, quand, toujours féru d'économie politique, il souscrit au *Dictionnaire du Commerce* de l'abbé André Morellet dès qu'il a connaissance de ce projet — un *Dictionnaire* qui ne paraîtra finalement jamais —, il écrit dans sa lettre :

« Je fus commerçant, j'étais même très fier quand je recevais des lettres de Porto-Bello et de Buenos-Ayres. J'y ai perdu 40.000 écus. J'ai mieux réussi dans la profession de laboureur ; on risque moins, et on est moralement sûr d'être utile. »

Là encore, Voltaire participait d'une certaine tendance du milieu philosophique à reconsidérer les physiocrates, et à se joindre à leurs combats. Diderot, qui n'avait pas été le plus critique à leur égard, se mit même à cette époque à écrire pour eux. Dans les *Éphémérides* (1769, t.V), il fit paraître une fable, « Le marchand de mauvaise foi », qui défendait le principe physiocratique de l'« évidence ». Cette même année 1769, il contribua une seconde fois aux *Éphémérides*, encore avec une fable, intitulée « Le bal de l'Opéra » (1769, t.XII).

Pour les adversaires historiques des économistes, ce double rapprochement était vécu comme un affront terrible. Observant l'entrée de Diderot au sein du cercle des auteurs de ces *Éphémérides*, Grimm s'effraie d'abord, puis, en constatant qu'il s'agit d'une contribution exceptionnelle, il se rassure. « Mon ami Diderot aurait le cœur assez honnête et la tête assez folle pour entrer en compagnon dans la boutique

économique ; mais soit à jamais bénie la Providence qui l'en a garanti ! » Pourtant, s'il conserva Diderot dans l'anti-physiocratie, Voltaire s'en échappa définitivement.

Les années 1770 à 1776 sont en effet celles du Voltaire quasi-physiocratique. Et Grimm de désespérer définitivement sur le cas Voltaire : « Notre grand patriarche de Ferney s'était très honnêtement moqué dans son *Homme aux 40 écus* de ce tas de pauvres diables qu'il appelait nos nouveaux ministres ; il s'est cru obligé depuis d'en faire de pompeux éloges. » F. Galiani, autre adversaire des physiocrates, écrivit quant à lui que Voltaire n'osa plus les critiquer car il ne souhaitait pas « se brouiller avec les Économistes »

Voltaire se trouvait alors isolé dans sa vieillesse, et contemplait les réalisations du ministre libéral Turgot, le talentueux protégé des physiocrates. Il s'enthousiasma alors pour cet « âge d'or » qui commençait, dû aux actions du « meilleur ministre des finances que la France ait jamais eu », dans une longue correspondance échangée avec les membres de l'école de Quesnay, dont Morellet et Dupont de Nemours.

C'est de cette époque que date sa *Diatribes à l'auteur des Ephémérides* (1775), que Voltaire envoya à Nicolas Baudeau, le rédacteur en chef du journal. Dans un style très respectueux et très solennel, Voltaire y faisait sienne la doctrine des économistes, et vantait même la libéralisation controversée du commerce des grains, amenée par Turgot en 1773 :

« Comment donc ! disait un vieillard plein de sens, il y a soixante ans que je lis des édits ; ils nous dépouillaient presque tous de la liberté naturelle en style inintelligible ; et en voici un qui nous rend notre liberté, et j'en entends tous les mots sans peine ! voilà la première fois chez nous qu'un roi a raisonné avec son peuple ; l'humanité tenait la plume, et le roi a signé. Cela donne envie de vivre : je ne m'en souciais guère auparavant. Mais, surtout, que ce roi et son ministre vivent. »

Admirateur de Turgot jusqu'à son dernier souffle, Voltaire nous a laissé dans sa correspondance des morceaux d'une rare beauté vantant les mérites de ce ministre qui tachait de libérer l'économie française. Ces pièces finiront de convaincre le lecteur que, jusqu'au seuil de sa vie, ce grand philosophe avait aimé cette science importante de l'économie politique, et qu'il avait su se ranger aux doctrines de ceux qu'il avait sentis supérieur à lui. Qu'on le range donc enfin parmi les défenseurs de la liberté économique, et qu'on mobilise son œuvre pour la soutenir. Ce serait là, assurément, un fort digne hommage rendu à son zèle bienfaiteur.

B.M.

La perspective française

Rothbard lecteur des économistes français

À l'occasion du lancement du projet de traduction de son *Austrian Perspective on the history of economic thought*, et de l'insertion dans cette revue d'une rubrique mensuelle présentant son travail, nous voulions revenir sur les particularités de l'ouvrage de Rothbard consacré à l'histoire de la pensée économique, et confronter ses conclusions, notamment quant à l'école française d'économie, à celles d'un des plus grands maîtres de la discipline, Joseph A. Schumpeter.

Le fondement de cette revue, c'est-à-dire l'existence d'une tradition française en science économique, n'étant nulle part mieux affirmé, mieux démontré même, que dans l'ouvrage de l'économiste Murray N. Rothbard, nous avons décidé d'en coordonner la traduction. On peut être surpris, à la vérité, que ce soit un économiste autrichien, sans rapport apparent avec notre pays, qui ait défendu avec le plus de vigueur et le plus de talent l'apport des économistes français tout au long de l'histoire de la pensée économique, mais c'est un des paradoxes dont l'Histoire semble friande.

Dans cet article, nous allons revenir sur cet ouvrage de Rothbard, et indiquer quelles sont ses vues sur les principaux économistes français. Cet aperçu, malheureusement très sommaire, donnera, nous l'espérons, l'envie au lecteur d'attendre la parution en français de ce grand livre, voire de se manifester pour aider à sa traduction ou à sa publication.

Dans l'immédiat après-guerre avait été publié un autre ouvrage sur l'histoire des idées, une *Histoire de l'analyse économique*, par un autre autrichien, Joseph Aloïs Schumpeter. Cet ouvrage fut dès lors considéré, et avec raison, comme la plus importante synthèse sur l'histoire de la pensée économique. Vaste par l'étendue du champ couvert, puissant par ces affirmations originales, et incroyablement érudit, cet ouvrage, qui couvre trois volumes dans la plupart des éditions modernes, resta pendant des décennies l'horizon indépassable pour les historiens des réflexions économiques.

Schumpeter avait l'avantage de ne pas sombrer dans quelques-uns des grands travers dans lesquels ses contemporains étaient largement tombés. En premier lieu, il refusa de considérer Adam Smith comme le fondateur de l'économie politique, et, après une étude attentive du corpus smithien et de la littérature économique de l'époque dans laquelle Smith rédigea ses œuvres, Schumpeter en conclut même que la célèbre *Richesse des Nations* ne contenait « pas une seule idée analytique, un seul principe, une seule méthode, qui, en 1776, étaient entièrement nouveaux. »

Seulement, l'étude de Schumpeter, bien qu'approfondie, et très érudite, souffrait du biais habituel des historiens : celle de concentrer son analyse sur la littérature anglo-saxonne. Les raisons de ce manquement, chez Schumpeter, sont nombreuses et difficiles à hiérarchiser. Comment ne pas croire, d'abord, qu'il ait pu limiter son analyse aux sources disponibles pour ses regards, et que de celles-ci, la littérature française ait constitué une bien faible part ? Comment ne pas pardonner les manquements de son travail, en considérant les difficultés d'un tel effort : nombreux sont les ouvrages qui ne sont disponibles qu'en un nombre très limité d'exemplaires à travers le monde.

Murray Rothbard, à cet égard, n'était pas mieux disposé pour produire une histoire de la pensée économique contenant un jugement plus juste sur la contribution des économistes français. Lui non plus ne travailla pas à l'ère d'internet, où la grande masse des ouvrages de théorie économique, même les plus mineurs, sont disponibles gratuitement et immédiatement. Et pour autant, il plaça la barre de la rigueur nettement plus haut que Schumpeter. Il jugera correctement Adam Smith ¹, mais ce n'est pas tout. Il reconsidéra le corpus physiocratique, pour les replacer de manière plus précise dans le mouvement intellectuel du dix-huitième siècle, quand Schumpeter voyait la Physiocratie comme un simple effet de mode sans grand intérêt. Quand Schumpeter a la plus grande difficulté à traiter Turgot, comprenant son importance mais négligeant le mouvement intellectuel dont il prenait la suite, Murray Rothbard le considère dans sa singularité et son exceptionnalité — nous le verrons.

Il est un autre point sur lequel Rothbard faisait progresser sensiblement cette importante discipline qu'est l'histoire de la pensée économique. La grande œuvre pionnière de Blanqui s'intitulait *Histoire de l'économie politique en Europe*. Schumpeter reprit ce même projet, mais sans en arborer le nom. Il réalisait lui-aussi une histoire presque entièrement concentrée sur l'occident, et, pour la période d'avant le XIXe

¹ « Le problème n'est pas seulement qu'Adam Smith n'est pas le fondateur de la science économique, le problème est qu'il n'est à l'origine d'aucune idée exacte, et que le peu dont il est à l'origine est inexact ; et que, même à une époque qui faisait moins usage des notes de bas de page et des citations, Adam Smith plagiait sans vergogne, reconnaissant rarement son dû, et empruntant de larges parties, par exemple, de Cantillon. [...] Ainsi, non seulement Smith n'a pas seulement contribué à la pensée économique, mais ses ouvrages sont une grave détérioration par rapport à ses prédécesseurs : de Cantillon à Turgot, de son professeur Hutcheson à l'école Scolastique. »

siècle, entièrement sur l'Europe. Rothbard, à l'inverse, essaie et parvient en effet à incorporer quelques éléments extérieurs à la tradition européenne : ainsi analyse-t-il par exemple les idées économiques de la Chine ancienne, là où Schumpeter n'y voyait, là encore, aucun intérêt historique.

Si ces éléments sont importants, et il est impossible de nier qu'ils le soient en effet, c'est pourtant dans le domaine de l'histoire de la pensée économique française que la distinction entre les deux grands économistes se situe.

Étant donnée la place dont nous disposons ici, il ne sera pas possible d'aller plus loin que l'évocation de quelques exemples significatifs. Nous en prendrons trois : les physiocrates, Turgot, et Frédéric Bastiat.

Les physiocrates d'abord, nous avons rappelé à de nombreuses reprises dans cette revue l'importance fondamentale de leur contribution. Murray Rothbard est l'un des premiers, et l'un des seuls, à présenter cette école de pensée comme marquant véritablement un tournant dans l'histoire de la pensée économique. Elle est, selon son analyse, « la première école de pensée économique consciente d'elle même ».

Ce n'est pourtant pas, loin s'en faut, son seul mérite. « En économie politique générale, fait remarquer Rothbard, ils étaient généralement perspicaces et ont réalisé d'importantes contributions. » Ces contributions ont trait notamment à leur défense du libre-échange, ainsi qu'à celle du « laissez-faire », un terme qu'ils n'introduiront pas eux-mêmes, car il leur venait de Gournay, d'Argenson, voire Boisguilbert, mais qu'ils utilisèrent comme un principe premier.

Et Rothbard de continuer, après avoir signalé ces réalisations :

« En économie politique, les physiocrates ont été parmi les premiers penseurs en matière de laissez-faire, rejetant avec mépris tout bagage mercantiliste. Ils ont appelé à la libre entreprise interne et externe totale et au libre-échange désentravé des subventions, des privilèges monopolistiques, ou des restrictions. En supprimant ces restrictions et ces exactions, le commerce, l'agriculture et l'économie dans son ensemble s'épanouiraient. »

Rothbard est toutefois trop bon historien de la pensée économique pour se cantonner à un éloge des physiocrates. Il met le doigt sur leurs insuffisances, sur leurs erreurs aussi. Mais au fond, son opinion sur eux ne change pas : ils furent des pionniers de l'analyse économique. Joseph Schumpeter, qui étudiait justement l'histoire de l'analyse économique, était beaucoup plus sévère, et ne considérait le mouvement physiocratique que comme une mode intellectuelle passagère.

Si nous passons à son appréciation de celui qu'on considère toujours, et à tort, comme l'un de leurs disciples, Turgot, nous obtenons une dichotomie moins

marquée, mais toujours bien réelle. Chez Schumpeter, Turgot est une exception, une étoile filante rattachable à aucun courant intellectuel, et passant par hasard dans le ciel français. Tout à fait représentatif de son incapacité à classer Turgot est l'absence d'un endroit spécifique de son plan où il faudrait insérer l'étude sur Turgot. Dans son premier volume, qui, rappelons-le, fut édité de façon posthume par son épouse, Schumpeter avait une partie consacrée aux Administrateurs du XVIIIe siècle. Il y crayonna dans la marge : « Et Turgot ? »

Rothbard, au contraire, comprend et analyse parfaitement la longue tradition intellectuelle dans laquelle se plaçait Turgot. Ce faisant, il se rend capable de déduire l'exceptionnalité de sa contribution à l'analyse économique, et lui rend un vif hommage. Le titre du chapitre consacré au Contrôleur général de Louis XVI témoigne de ce respect : « L'éclat de Turgot » (*The brilliance of Turgot*)

Dès les premières lignes, Rothbard y place Turgot sur un piédestal, et écrit :

« Il est d'usage, lors des tournois d'échecs, d'attribuer un prix particulier aux actions d'éclat, aux victoires particulièrement brillantes. Les "coups d'éclat" aux échecs sont brefs, lucides et fulgurants. Le maître y déploie son imagination pour trouver de nouvelles manières de parvenir à de nouveaux résultats, de nouvelles combinaisons dans la discipline. S'il nous fallait donner un prix pour un coup d'éclat en Histoire de la pensée économique, il irait certainement à Anne Robert Jacques Turgot, Baron de l'Aulne (1727-1781). »

Ayant compris le positionnement de Turgot par rapport à l'économie politique de son temps — un positionnement que ses affinités pour Gournay et pour les physiocrates rendent pourtant fort complexe — Rothbard peut se permettre de le comparer aux grands économistes de son siècle. Sa conclusion, de ce point de vue, légitime encore davantage la couronne de lauriers qu'il attribue à Turgot :

« Les historiens ont la manie de mettre Turgot dans le même sac que les Physiocrates. Ils le traitent seulement comme un adepte de la physiocratie au sein de l'Administration, même si, dans un désir d'esthète de ne pas passer pour trop schématique, il arrive qu'on le présente comme un simple sympathisant. Rien de tout cela ne rend justice à Turgot. "Sympathisant", il ne l'était que dans la mesure où il partageait le parti pris des Physiocrates pour le libre échange et le laissez-faire. Mais il n'était d'aucune école: c'était un génie unique, ce qu'il est quand même difficile de dire des Physiocrates. Sa compréhension de la théorie économique était incomparablement supérieure à la leur, et la manière dont il traita le capital et l'intérêt est quasiment inégalée encore aujourd'hui. »

Pour finir cet article, évoquant maintenant son traitement de l'un des plus grands représentants de la tradition française en science économique, à savoir Frédéric Bastiat. Schumpeter avait été particulièrement sévère sur son cas, incapable de déceler son originalité et sa profondeur, cachée sous l'apparence de l'humour et de la superficialité. Il avait écrit :

« Le cas de Frédéric Bastiat (1801-1850) a été monté en épingle, de façon excessive, par des critiques impitoyables. Or son histoire est tout simplement celle du baigneur qui s'amuse en eau profonde, et puis s'éloigne et se noie. [...] Je ne soutiens pas que Bastiat était un mauvais théoricien, je soutiens que ce n'était pas un théoricien. »

On pourrait difficilement faire plus méprisant et plus dévalorisant. Rothbard en prend le contre-pied et, rappelant la place de Bastiat dans les débats économiques du milieu du dix-neuvième siècle, il présente ce dernier comme un précurseur, un génie, et en tout cas un oublié.

« Le plus connu des économistes français du laissez-faire, Claude Frédéric Bastiat, auquel les deux volumes du *Dictionnaire de l'Economie Politique* (1852) ont été dédié avec affection, a souffert d'un oubli marqué de la part de la postérité. Bastiat était un écrivain lucide et talentueux. Ses essais et ses fables, pleins d'esprits, sont encore aujourd'hui des charges incroyables contre le protectionnisme et toutes les formes de subventions et de contrôle étatique. Il fut un défenseur véritablement brillant du marché fonctionnant sans entraves. »

C'est là un éloge particulièrement bien senti, qui participe à cette revalorisation plus globale de la tradition française en économie politique. Telle est l'une des raisons pour lesquelles l'Institut Coppet s'est lancé dans la traduction de cet ouvrage, et a ouvert une rubrique de cette revue, dans laquelle les propos de Rothbard seront confrontés aux avis de nos contributeurs.

N.L.

L'arbitraire fiscal

L'impôt dans l'Ancien Régime et en 2013

On connaît tous l'abominable fiscalité de l'Ancien Régime, et l'image d'Épinal qui lui est associée : celle d'un paysan accablé sous le poids de l'impôt. En vérité, le travailleur français moyen de l'époque payait l'équivalent de 18 jours de travail en impôts (gabelle, taille, vingtième, etc.). Aujourd'hui, il n'est quitte qu'après ... 208 jours, soit dix fois plus. De quoi relativiser l'abomination de l'Ancien Régime, ou la supériorité de notre époque — ou les deux.

La question fiscale n'a, semble-t-il, jamais cessée d'être actuelle. C'est elle qui remue les débats contemporains ; c'est elle aussi, qui les remuait par le passé. Au début du XVIIIe siècle, c'est en adressant cette problématique éminemment importante que l'économie politique française fut fondée et se développa. Un auteur comme le maréchal Vauban consacrait son œuvre à la réforme de l'impôt, et conseillait la création d'une dîme royale (qui est le titre de son livre), c'est-à-dire d'un impôt proportionnel sur le revenu des personnes (*flat tax*), en remplacement de l'imposante fiscalité de l'époque. Le grand Boisguilbert, à la même époque, proposa une réforme similaire.

Écrivant un demi-siècle plus tard, les physiocrates, réunis autour de François Quesnay, eurent aussi en vue l'arbitraire fiscal de l'Ancien Régime. Ils publièrent leurs œuvres traitant du *produit net* et autres bizarreries, afin d'analyser les maux de la fiscalité du temps, et de dessiner les contours d'une réforme intelligente.

Ces écrits et ces hommes, si glorieux pour l'histoire de notre science, masquent cependant une réalité : que la fiscalité de l'Ancien Régime avait moins de défauts que la nôtre aujourd'hui. Ce sera le thème de notre article. Confrontant la fiscalité de l'Ancien Régime avec les mythes et les légendes dans lesquels les historiens, consciemment ou inconsciemment, l'ont trop longtemps enfermée, il tâchera de la mettre en balance avec celle de notre époque contemporaine, en prenant des critères d'évaluation les plus objectifs possibles.

Disons d'abord que la complexité du paysage fiscal français n'est pas nouvelle, et elle était en effet une caractéristique de l'économie de l'Ancien Régime. Les économistes libéraux ont bien pointé du doigt ce fait, et même les partisans de l'intervention de l'État dans l'économie se sont bercés de peu d'illusions sous ce rapport. Necker, qui offre le double avantage d'avoir été confronté directement aux finances de la France en tant que ministre, et d'avoir plusieurs fois réclamé l'intervention étatique dans la vie économique, ne ménageait pas la fiscalité française, et écrivait :

« Elle est tellement embrouillée qu'à peine un ou deux hommes par générations viennent à bout d'en posséder la science et qu'on ne peut rien réformer en partant des détails ; il n'y a, si possible, qu'à tout détruire. »

Même habitués à l'arbitraire fiscal et à un montant considérable de prélèvements, nous ignorons souvent que pendant les siècles précédents, les impôts devaient systématiquement être légitimés, et expliqués, et qu'ils l'étaient en effet sous l'Ancien Régime. Chose étonnante pour nous, citoyens modernes, chaque nouvel impôt, durant l'Ancien Régime, était accompagné d'un édit royal qui en expliquait la finalité, souvent très précise (et souvent cette cause était une guerre).

L'impôt de l'Ancien Régime se fondait donc sur la constatation objective d'un besoin de l'État. La mentalité associée était donc tout à fait particulière, et les révoltes anti-impôts, qui suivront bientôt, s'expliquaient en grande partie par cette disposition. « Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, écrivait bien l'historien François Hincker, a persisté l'opinion que seule la guerre légitime vraiment l'impôt. »

Cette justification est fragile, on s'en doute. Elle sera rapidement balayée. Non pas que les guerres nouvelles aient vu les nouveaux impôts correspondants être attaqués ou refusés violemment par le peuple. Mais la progression du périmètre de l'Etat, et le creusement de ses déficits, aura pour conséquence de multiplier les occasions pour le Roi et les ministres de dire au peuple : Cet impôt, créé pour la guerre, restera valide en temps de paix. Et là naquirent les révoltes, qui fleurirent au XVIIe siècle, pour diminuer en nombre et en portée au cours du XVIIIe siècle.

Voilà un autre point que nous négligeons souvent : les révoltes anti-fiscalité furent des événements assez rares au cours du XVIIIe siècle. Aussi étonnant que cela puisse nous paraître, il est même établi que les impôts liés au système féodal, celui qui nous paraît le plus repoussant, furent dans l'ensemble mieux considérés, et nettement moins l'objet de révoltes, que les impôts royaux. Cela ne peut pas s'expliquer par notre distinction fictive entre impôts locaux et impôts nationaux. Cela provient de la réalité intrinsèque du système féodal. Dans ce système, les percepteurs des impôts jouaient un rôle social important : ou ils assuraient la sécurité de tous, ou ils constituaient un filet de sécurité en cas de mauvaises récoltes et de disette, ou encore, par leurs activités, ils faisaient naître autour d'eux un

certain ordre, une certaine stabilité rassurante. Pour cet ordre, pour ce filet de sécurité, pour cette stabilité, le paysan français du Moyen Âge et de l'Ancien Régime semblait assez enclin à payer. Peu fréquentes sont en effet les révoltes qui concernent les tributs à verser aux seigneurs et propriétaires terriens.

La fiscalité d'Ancien Régime avait tout de même, certainement, de nombreux défauts. Nous verrons ce qu'il en est de la pression fiscale par la suite. Commençons par étudier les modalités d'organisation du vote et de la perception.

C'est un lieu commun que de dire que les impôts n'étaient pas levés, dans l'Ancien Régime, de façon démocratique : la main de l'Etat était implacable et la sévérité était insupportable. Cet énoncé est clairement excessif. D'abord, il y avait bel et bien des régions où l'impôt, ou du moins certains impôts, étaient votés, et non décidés d'en haut par les intendants et les ministres. La France de l'Ancien Régime se distinguait en effet entre « Pays d'état » et « Pays d'élection ». Comme le terme est très malhabile, précisons que les pays d'élection étaient les régions dans lesquelles l'impôt était décidé par en haut, par l'intendant (c'était le cas dans le Limousin de Turgot, ou dans l'Orléanais), et non par un parlement ou des instances régionales, comme c'était le cas dans les pays d'état (en Bretagne par exemple).

En outre, les quelques intrusions de la « souplesse » tant vantée, ainsi que de l'individualisation de l'imposition, étaient dans l'Ancien Régime des sources infinies d'abus. La taille, notamment, rassemblait toutes les dérives et tous les défauts fondamentaux de ce principe de souplesse.² Cet impôt, qu'on nous présente parfois comme le moins pire des impôts de l'Ancien Régime (sans doute parce que notre très actuel Impôt sur le Revenu en est l'héritier direct), laissait beaucoup de place pour la « souplesse », et semble admiré pour cela. Et pourtant, combien peu glorieuse est cette souplesse ! Déterminé subjectivement, le montant à verser par chaque « taillable » motivait les comportements d'esquive. Il fallait se montrer malin, feindre continuellement une incapacité à payer, sans quoi la rigueur du fisc était implacable. L'historien de l'économie Marcel Marion a bien décrit ce fait :

« Le collecteur de la taille était guidé par son sentiment de favoritisme, ou d'antipathie ou de crainte, ou de vengeance, ou plus souvent encore par la prévision de la difficulté plus ou moins grande qu'il trouverait à recouvrer chaque cote. Malheur au taillable dénué de protection, ayant ses biens à jour, ou ayant la déplorable réputation d'être un payeur exact ! C'est pour lui que la répartition de la taille réservait toutes ses rigueurs, alors qu'elle ménageait infiniment le plaideur endurci, le propriétaire influent, ou le contribuable forain. »

Notre TVA, qu'on dit moderne, avait aussi un équivalent à l'époque de l'Ancien Régime, bien que l'on ne s'en souvienne pas, et que peu de livres d'histoire en

² Son autre inconvénient, et non des moindres, est qu'elle était fixée ou répartie après constatation du montant des besoins de l'Etat : en d'autres termes, on commençait par décider combien on veut prendre, lui on applique le taux d'impôt permettant d'obtenir la somme correspondante. S'il est bien un système qui, assurément, empêche l'Etat de se contenter de ses ressources, c'est bien celui-ci.

fassent mention. La gabelle du sel, qu'on présente comme une taxe particulière, levée sur une denrée bien spécifique, avait en réalité une application bien plus large, à peu près comparable à notre TVA. Parce que le sel était utilisé pour la conservation des aliments, en plus de la salaison, les énormes besoins provoquaient des rentrées fiscales considérables. Nous ne serons pas surpris d'apprendre, dans ces conditions, que cet impôt qu'on présente comme limité, rapportait un dixième de toutes les rentrées fiscales juste avant la Révolution.³ L'impact de cette fiscalité sur le prix du sel n'est pas non plus à sous-estimer. Si nous considérons d'un côté la Bretagne, qui était exempte de la gabelle sur le sel, et de l'autre les régions qui la payaient, la différence de prix, de 5 deniers à 12 sous la livre, sont dans un multiple de 1 à 30.

Lorsque nous considérons la fiscalité de l'Ancien Régime, nous sommes aussi obsédés, obnubilés par une disposition certes essentielle, mais qui provoqua très peu d'émeutes fiscales ou de réactions anti-impôt : je veux parler des privilèges, de ceux qui ne payaient pas d'impôts. Il n'est pas question de minimiser la portée des privilèges de la Noblesse ou du Clergé, mais il faut la mettre en perspective, afin d'expliquer pourquoi si peu de révoltes eurent comme motif précis ces inégalités flagrantes et majeures. L'une des réponses tient dans le fait que, compte tenu de l'organisation très lâche et multiforme de la fiscalité dans la France de l'Ancien Régime, le paysan breton, qui ne payait pas la gabelle sur le sel, paraissait tout autant si ce n'est davantage privilégié que le noble propriétaire de la terre, qu'on connaissait, qu'on fréquentait parfois, et qui nous avait peut-être aidé matériellement une fois ou deux.

D'ailleurs, les privilèges n'étaient pas aussi inexcusables qu'on veut bien le croire — du moins ceux de la Noblesse, car ceux du Clergé sont très difficilement défendables, et son davantage l'objet de plaintes de la part des paysans. Nous l'avons dit, l'impôt était souvent levé pour des raisons de guerre. Il servait à financer les expéditions militaires. Or, dans ces opérations militaires, si le paysan payait par sa bourse, le noble payait par sa présence au combat, et ce n'était pas un argument si facilement écartable, ni à l'époque, ni même aujourd'hui.

De ce dernier fait découle une caractéristique majeure du système fiscal de l'Ancien Régime, caractéristique que l'on retrouve malheureusement dans notre fiscalité contemporaine : la superposition de minuscules privilèges provoquait une paralysie complète du système, et l'empêche de se réformer. Chacun ayant conscience d'être un peu privilégié par rapport aux autres sur un point particulier, il en oublie vite tous les autres domaines où il aurait beaucoup à gagner d'une réforme, et se met à refuser énergiquement toute évolution.

³ Marcel Marion fournit, pour l'année 1715, les chiffres suivants : Recettes : 180 millions de livres, provenant pour 120 à 125 millions d'impôts directs, dont taille et capitation, et pour 55 à 60 millions d'impôts indirects comme la gabelle.

Au fond, dirons-nous pour conclure, la fiscalité de l'Ancien Régime n'était pas si atroce qu'on le croit, et, à tout prendre, si nous le croyons, des comparaisons avec notre époque devraient nous faire frémir. Écoutons les mots de François Hinckler, qui nous aide à faire cette comparaison dans son livre sur l'impôt sous l'Ancien Régime : « Utilisons un étalon artificiel mais qui a l'avantage d'être parlant. Les 25 millions d'habitants que compte probablement la France ont donc à payer 470 millions d'impôts, soit chacun entre 18 ou 19 livres. À ce moment le salaire journalier d'un compagnon maçon à Paris se situe à un peu moins d'une livre. Ainsi un salarié moyen travaillerait un peu plus de sept jours pour payer tailles, capitation et vingtièmes, un peu plus de deux pour payer la gabelle, et un peu plus de neuf pour payer les autres impôts indirects. » Dix-huit jours de travail : c'était la contribution que la fiscalité française de l'Ancien Régime réclamait au travailleur. Qu'en est-il aujourd'hui ? Avec un taux moyen d'imposition de 56,9% (chiffre 2013), il faut pas moins de 208 jours de travail pour payer en moyenne ses impôts de l'année. De quoi se demander si la Révolution française a servi à améliorer notre condition, et s'il ne serait pas temps d'en produire une nouvelle.

A.L.

Un sulfureux docteur

La Fable des Abeille de B. Mandeville

La postérité joue parfois de mauvais tours. Ressuscité par l'idée de « main invisible » d'Adam Smith, dans laquelle on a cru voir une continuation de ses travaux, Bernard Mandeville, philosophe hollandais d'origine française, reste une personnalité caricaturée et ses idées restent incomprises.

Bernard de Mandeville, ou Bernard Mandeville, comme il a choisi de se faire appeler plus tard, a été baptisé à Rotterdam, le 20 Novembre 1670. Il est issu d'une famille de huguenots français qui ont fui les persécutions religieuses. Il fait des études de philosophie et de médecine à l'université de Leyde. Peu de temps après, Mandeville quitte son pays natal et, après une tournée en Europe, s'installe à Londres pour y apprendre la langue. Ayant trouvé le pays et les mœurs agréables, il y épouse une anglaise et décide d'y finir ses jours. Il meurt le 21 janvier 1733 à Hackney.

Un texte scandaleux

C'est en 1705 que Bernard Mandeville publie anonymement un poème rimé : *La ruche mécontente ou les coquins devenus honnêtes*. Neuf ans plus tard, en 1714, il publie de nouveau ce texte, intitulé cette fois *La fable des abeilles*, auquel il ajoute une *Recherche sur l'origine de la vertu morale* et vingt *Remarques*. La page de titre de cette édition de 1714 est la suivante : « La Fable des Abeilles ou les vices privés font le bien public contenant plusieurs discours qui montrent que les défauts des hommes, dans l'humanité dépravée, peuvent être utilisés à l'avantage de la société civile, et qu'on peut leur faire tenir la place des vertus morales ».

En 1740 parut une traduction française des deux parties de la fable, fondée sur le texte de la sixième édition, celle de 1729. Cette traduction, que nous présentons ici, est attribuée à Jean Bertrand, écrivain et agronome suisse, pasteur de l'église d'Orbe, dans le Canton de Berne. Une nouvelle édition française de cette traduction a été publiée en 1750, puis en 1760.

Sa fable est une allégorie vantant les avantages sociaux des actions intéressées, comme l'avarice, la cupidité et les autres vices traditionnels. C'est parce que chaque abeille poursuit son intérêt personnel égoïste que la ruche prospère. Voltaire a bien résumé l'idée, à l'article Abeille, dans son *Dictionnaire philosophique* : « Mandeville (...) prétend que les abeilles ne peuvent vivre à l'aise dans une grande et puissante ruche, sans beaucoup de vices. Nul royaume, nul État, dit-il, ne peuvent fleurir sans vices. Ôtez la vanité aux grandes dames, plus de belles manufactures de soie, plus d'ouvriers ni d'ouvrières en mille genres ; une grande partie de la nation est réduite à la mendicité. Ôtez aux négociants l'avarice, les flottes anglaises seront anéanties. Dépouillez les artistes de l'envie, l'émulation cesse ; on retombe dans l'ignorance et dans la grossièreté. »

Dans la lignée des moralistes français du XVII^e siècle comme La Rochefoucauld, Mandeville affirme également que même les actions qui apparaissent altruistes ou désintéressées, sont en fait motivées par l'intérêt égoïste. Une thèse pour le moins scandaleuse. Comme Machiavel et Thomas Hobbes avant lui, il a été largement condamné comme un ennemi de la moralité. On a même transformé son nom en *Man Devil* (diabolique). Toutefois, Mandeville a répondu à ces accusations en affirmant qu'il observait le comportement humain tel qu'il est réellement et non tel qu'il devrait être. Les affaires du monde ne sont pas gérées par obéissance à un idéal transcendant du bien ou de la moralité. Si toutes les actions devaient cesser, sauf celles dues à la générosité ou à l'amour de Dieu, le commerce prendrait fin, les arts seraient inutiles et l'artisanat serait presque abandonné. Toutes ces choses n'existent que pour satisfaire des désirs purement mondains, qui, selon l'analyse de Mandeville, sont tous égoïstes.

Les vices ne sont pas des crimes

Dans son allégorie, Mandeville décrit les habitants de la ruche, commerçants, avocats, médecins, prêtres, magistrats, hommes d'État comme vicieux. Et pourtant, leur vice est « aussi nécessaire dans un État florissant que la faim est nécessaire pour nous obliger à manger. Il est impossible que la vertu seule rende jamais une Nation célèbre et glorieuse. » En réalité, ce que Mandeville appelle « vice », n'est rien d'autre que ce qu'on appelle les passions ou encore l'intérêt personnel. Mandeville est un théoricien des passions humaines. Contrairement à la tradition stoïcienne, qui voit dans les passions une maladie ou un dérèglement de l'âme, il y voit avant tout un élément central de la nature humaine, dont il faut tenir compte et qu'il est vain de vouloir combattre.

Un passage suggère que Mandeville ne considère comme socialement bénéfiques que les vices qui ne violent pas les règles de justice :

« Est-ce que le vin ne nous est pas donné
Par la vilaine vigne, sèche et tordue ?

Quand on la laissait pousser sans s'occuper d'elle,
Elle étouffait les autres plantes et s'emportait en bois ;
Mais elle nous a prodigué son noble fruit,
Dès que ses sarments ont été attachés et taillés.
Ainsi on constate que le vice est bénéfique,
Quand il est émondé et restreint par la justice »

C'est donc seulement sous certaines conditions que la ruche prospère. Les vices auxquels Mandeville prête une utilité économique ne sont pas tant l'ivrognerie, le vol ou la tromperie que la convoitise, la recherche du profit individuel, l'appât du gain. En fait la véritable thèse du livre n'est pas que tout mal est un bien public, mais qu'une certaine proportion de celui-ci (appelé vice) est utile à la société. Ainsi satisfaire les désirs extravagants des riches donne du travail aux pauvres. La prodigalité est utile tandis que la frugalité est nuisible.

Une approche de l'ordre spontané

Le texte présente un certain nombre de thèmes tels que le rôle de l'intérêt et du profit dans la création d'un ordre spontané prospère. Telle est la leçon que retiendront Montesquieu, Adam Smith puis Kant de leur lecture de la Fable de Mandeville.

Ainsi Montesquieu écrit, à propos de la monarchie : « L'honneur (Mandeville dirait : la vanité) fait mouvoir toutes les parties du corps politique ; il les lie par son action même; et il se trouve que chacun va au bien commun, croyant aller à ses intérêts particuliers. » (*De l'esprit des lois*, 1758)

Mais selon P. Carrive, « c'est l'ouvrage qui ne cite pas le nom de Mandeville, *La Richesse des nations*, qui lui doit le plus, c'est-à-dire d'abord le thème de la division du travail et de sa formulation, et l'idée que les besoins de tous sont satisfaits non grâce à la bienveillance de chacun, mais par la recherche de l'intérêt propre ». (*Bernard Mandeville*, Vrin, 1980, p. 31)

En effet, au chapitre 2 du livre I des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776), Adam Smith écrit : « L'homme a presque continuellement besoin du secours de ses semblables, et c'est en vain qu'il l'attendrait de leur seule bienveillance. Il sera bien sûr de réussir s'il s'adresse à leur intérêt personnel ou s'il leur persuade que leur propre avantage leur commande de faire ce qu'il souhaite d'eux. [...] Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme ; et ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage » (*Richesse des nations*, l. I, chap. 2, trad Garnier).

Et dans un autre de ses ouvrages, on lit : « L'effort naturel de chaque individu pour améliorer sa condition, quand on laisse à cet effort la faculté de se développer avec liberté et confiance, est un principe si puissant que, seul et sans assistance, non seulement il est capable de conduire la Société à la prospérité et l'opulence, mais qu'il peut encore surmonter mille obstacles absurdes dont la sottise des lois humaines vient souvent entraver sa marche. » (*Digression sur le commerce des grains*, 1776). Un bon gouvernement doit donc s'efforcer de laisser les intérêts individuels

Dans son *Idée d'une Histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique*, Kant suppose que les hommes, quand ils se préoccupent de leurs intérêts, travaillent sans le savoir à la réalisation des desseins généreux mais cachés de la Nature concernant notre espèce. Ainsi, dans la quatrième proposition, il se félicite que la nature ait donné à l'homme des passions, un goût pour la domination et la possession. Sans cela, les hommes resteraient apathiques et aucun progrès ne serait possible.

Citons le passage en question : « Sans cette insociabilité, attribut, il est vrai, en lui-même fort peu aimable, d'où provient cette résistance que chacun doit nécessairement rencontrer dans ses prétentions égoïstes, tous les talents resteraient cachés dans leur germe pour l'éternité, dans une vie de bergers d'Arcadie, dans la parfaite concorde, la tempérance et l'amour réciproque. Les hommes, inoffensifs comme les moutons qu'ils font paître, ne donneraient à leur existence une valeur guère plus grande que celle de leurs bêtes d'élevage; ils ne combleraient pas le vide de la création au regard de sa finalité, comme nature raisonnable. Que la nature soit donc remerciée, pour cette incapacité à se supporter, pour cette vanité jalouse d'individus rivaux, pour l'appétit insatiable de possession mais aussi de domination Sans cela, les excellentes dispositions sommeilleraient éternellement en l'humanité à l'état de simples potentialités. »

Mais la *Fable des abeilles* peut aussi être lue comme une tentative allégorique de montrer qu'une société prospère peut résulter de l'action individuelle et ne doit pas être imposée d'en haut par une autorité ou un pouvoir central planificateur. Les hommes, comme les abeilles de Mandeville, contribuent par la somme de leurs actes à édifier un ordre collectif dont les principes mêmes échappent à leur raison. Telle est la thèse de Friedrich Hayek, qui se réfère souvent à Mandeville. Selon Hayek, les lois les meilleures n'ont pas été mises en place, selon ses propres mots « en vertu des visées de quelque sage législateur, mais par le biais d'un long processus d'essais et d'erreurs ». Et il ajoute, « dans l'ordre complexe de la société, les résultats de l'action des hommes diffèrent grandement de ce qu'ils ont visé [...] les individus, en poursuivant leurs propres fins, qu'elles soient égoïstes ou altruistes, produisent des résultats bénéfiques aux autres hommes, résultats qu'ils n'avaient pas anticipés et qu'ils ignorent même peut-être. » (*Le Docteur Bernard Mandeville, Nouveaux Essais*, Les Belles Lettres).

D.T.

Une dispute fraternelle

Louis Say face à son frère Jean-Baptiste

La famille Say, d'origine lyonnaise, est restée célèbre dans l'histoire de l'économie française pour au moins deux grands accomplissements. D'un côté, grâce à Jean-Baptiste Say, elle offrit à la France son plus glorieux économiste. De l'autre, de par Louis Say, frère cadet du précédent, et établi à Nantes, elle fut aux origines d'un grand nom de l'industrie alimentaire française : les sucreries Say, plus tard regroupées avec une autre sucrerie pour former la marque Beghin-Say. Également économiste, Louis Say a entretenu avec son frère une correspondance critique d'un grand intérêt scientifique.

Si l'on insiste habituellement sur les grandes réalisations de Jean-Baptiste Say en matière de théorie économique, on oublie souvent son frère cadet, Louis Say. Pourtant, comme son glorieux aîné, Louis Say s'était également frotté aux questions économiques, et avait poursuivi, non sans un certain talent, la frange critique de l'économie politique, qui cherchait à l'époque à déstabiliser les grands principes de cette science, et qui finira par en causer la perte. De par sa relation privilégiée avec le plus grand représentant français de l'école libérale d'économie, Louis Say était comme prédisposé à jouer dans cette réaction critique un rôle d'avant-garde. De part sa connaissance approfondie de l'entreprise, il en était un redoutable adversaire.

Malgré cette double qualité, si l'on peut dire, la postérité fut peu tendre avec Louis Say. Son propre frère, à cause de l'opposition de principes qui avaient émergé entre eux, se fâcha. Par la suite, ni Horace Say, le fils de Jean-Baptiste, ni Léon Say, son petit fils, n'aideront à la réhabilitation de ce grand entrepreneur et de cet économiste courageux qu'était Louis Say. Ainsi, dans le Dictionnaire de l'économie politique dont il dirigea la rédaction, Léon Say se chargera des notices sur son père et sur son grand-père, mais ne consacra pas une seule ligne pour vanter la mémoire de son grand-oncle Louis.

Pour comprendre cette inimitié, il faut revenir à l'année 1817. À cette époque, Jean-Baptiste Say s'est construit une réputation internationale après la publication très remarquée de son *Traité d'économie politique*. Cette année là, c'est aussi la publication des *Principes d'économie politique* de David Ricardo, que Say lit l'année même, et dans lesquels il découvre une forte opposition avec ses propres idées.

Défenseur de la tradition française en économie politique, et protecteur auto-proclamé de l'héritage d'Adam Smith, Jean-Baptiste Say se voit donc, en cette année 1817, dans une position difficile. Sans doute cherchait-il, dès cette époque, des soutiens pour l'aider dans son combat intellectuel. Quoi qu'il en soit, c'est dans cet environnement que Say apprit la publication par son frère d'un ouvrage sur l'économie politique.

Le livre s'intitule *Principales causes de la richesse ou de la misère des peuples et des particuliers*, et tout indique que sa lecture a du être éprouvante pour Jean-Baptiste. Dès les premières pages, dans la préface, on y apprend les motivations critiques de l'auteur :

« Une considération qui m'a empêché pendant fort longtemps de publier mes idées sur la théorie des richesses, c'est qu'elles s'écartent presque entièrement de celles qui sont généralement reçues sur le sujet. » (p.VIII)

Et en effet, l'ouvrage est un réquisitoire contre certaines tendances de la société capitaliste, bien qu'on y perçoive que l'auteur est au fond partisan de la liberté économique et du fonctionnement de marché.

À la vue de cette première publication par son frère, Jean-Baptiste Say essaya d'abord de garder son calme, et de ne pas réprimander son frère. Peut-être pensait-il à l'époque que l'implication de Louis dans ses sucreries l'empêcherai par la suite d'avoir du temps, par distraction, d'écrire en économie politique.

Seulement, dès 1822, Louis Say fit paraître un nouvel ouvrage d'économie : des *Considérations sur l'industrie*, avec, peut-être pour flatter un frère parfois si malmené, une très élogieuse dédicace. Encore une fois, Jean-Baptiste, soucieux de ménager la susceptibilité de son cadet, tâchera d'afficher sa satisfaction et n'indiquera que des corrections de détail aux idées de son frère.

Dans une lettre qu'il lui adresse après la réception de ce livre, il lui écrit :

« J'ai reçu tes *Considérations sur l'industrie*, et je te remercie de la belle dédicace qui précède cet ouvrage. Il faudrait que je fusse bien difficile pour n'être pas satisfait des expressions flatteuses qu'elle renferme. »

« Je te dirai peu de choses sur les controverses que lu as élevées, parce qu'il y aurait trop à dire. Seulement, par rapport à la principale, je te montrerai, ce qui t'étonnera peut-être, que tu es complètement d'accord avec moi. »

Il conclut même sa lettre : « Malgré tout, je ne t'en veux point et je t'embrasse très cordialement » ce qui indique bien qu'à l'époque il n'était pas encore très fâché.

Malheureusement pour lui, il semble que Louis Say ait pris goût aux réflexions économiques, et en 1827 il publia un nouvel écrit sur l'économie politique. La réaction de Jean-Baptiste fut plus tranchante que les précédentes fois. Au lieu de lui signaler quelques-unes de ses erreurs de raisonnement, il le pria, au fond, de changer de science. Le propos n'a sans doute été du goût de Louis, mais il était justifié : par son expérience au sein des très prospères sucreries Say, il aurait eu beaucoup à apprendre aux apprentis entrepreneurs que comptait alors la France.

La discussion roule aussi sur l'appréciation d'Adam Smith : Jean-Baptiste accuse son frère d'une lecture superficielle. Voici la lettre dans son intégralité :

J.-B. SAY À LOUIS SAY
(1827)

J'ai reçu ton dernier ouvrage, et je te remercie de l'envoi. J'y ai trouvé beaucoup de bonnes choses, et toutes sont dictées par l'amour du bien et de l'humanité. Tu as donné souvent d'heureux développements à des passages de mon *Traité*, où je fais distinguer les profits qui sont dus à une production véritable, de ceux qui ne sont un gain pour un homme qu'aux dépens d'un autre ; et surtout à une considération importante de mon article dans l'*Encyclopédie*.

Cependant je ne te cacherai pas que je suis fâché de cette nouvelle publication ; je crois que tu aurais recueilli plus d'honneur en l'exerçant sur d'autres sujets. Je suis fâché, par exemple, que tu aies écrit sur la nature et l'usage des monnaies, sans avoir lu les nombreux écrits que les Anglais ont fait paraître dans ces dernières années sur ce sujet, où ils se sont instruits à leurs dépens, notamment, outre les brochures de Ricardo, celles de Th. Tooke, de Parhell et de A. Mushet. Tu aurais pu y suppléer en lisant les chapitres XXIII et XXVI, liv. I, de la cinquième édition de mon *Traité*. Tu aurais vu en même temps combien je suis empressé de me corriger du moment que la vérité brille à mes yeux ; mais il ne suffit pas de lire en courant, et ensuite de rouler sur ses propres idées. Il faut étudier profondément les bons auteurs, se pénétrer de leur sens, s'en rendre maître, et ne les combattre que lorsqu'on s'est convaincu, qu'on a vu la portée de leur sens, et qu'on a trouvé, comme disait l'abbé Galiani, le *Gîte du Paralogisme*. Autrement on se fait plus de tort qu'à eux.

Depuis trente-huit ans j'étudie l'économie politique, c'est-à-dire depuis le temps où j'étais secrétaire de Clavière, avant qu'il fût ministre : il avait un exemplaire de Smith qu'il étudiait fréquemment ; j'en lus quelques pages dont je fus frappé, et aussitôt que je le pus j'en fis venir un exemplaire que j'ai encore. Depuis ce temps, chaque fois que je me suis trouvé une opinion différente de celle des auteurs d'un grand jugement, j'ai frémé de me tromper ; j'ai remis mes essais sur le métier, et j'ai presque toujours trouvé que j'avais tort. Je crois que tu as lu trop légèrement, car c'est lire légèrement que de ne lire que pour trouver, non le sens intime d'un auteur et ses motifs, mais de lire seulement pour le critiquer, lorsqu'il s'éloigne de notre idée fixe. J'ai fait, pour mon usage, de nombreuses critiques marginales sur ton livre ; mais

il n'est pas possible, dans une lettre, d'entrer en discussion sur des points multipliés de doctrine.

J'ai été affligé de la manière dont tu parles de Smith et du seul ouvrage de Malthus où il ait complètement raison : tu es dans ton tort ; la nature des choses te donne un démenti perpétuel. Ce n'est point ici le cas où un seul homme a raison contre un vulgaire ignorant. Tout le monde croyait la terre immobile au centre de l'univers ; mais ce monde n'était pas instruit. Quand les observations de Copernic, de Galilée, de Newton, eurent fourni des preuves que la terre tournait autour du soleil, ceux qui les ont combattus ont donné la mesure de leur instruction ; et ce qui pouvait leur arriver de plus heureux, c'est que leurs écrits fussent oubliés.

Tu t'imagines peut-être que je parle par prévention ou par jalousie ; dans ce cas, tu connaîtrais bien peu mon caractère. L'amour de la vérité l'a toujours emporté chez moi sur toute autre considération. Si l'attachement que j'ai pour ce qui est honnête et vrai avait été moins éclairé ou moins vif, je serais actuellement pair de France, comme plusieurs de mes anciens collègues qui ne me valent pas. Bien loin de t'en vouloir, j'aurais eu un plaisir extrême à trouver un prétexte pour te faire valoir. Je l'ai fait constamment pour notre frère tant qu'il a vécu. Je l'ai fait pour tous ceux dont je pouvais le plus redouter la concurrence dans la carrière de l'Économie politique.

Dans ma dernière lettre, je t'indiquais un travail littéraire où je pensais que tu pouvais rendre des services et te placer au premier rang, tu ne m'as pas compris, le ne prétendais pas que tu publiasses une Technologie, ou description des arts et métiers, entreprise contre laquelle j'aurais élevé précisément les mêmes objections que toi. Mais comme je crois que tu as beaucoup d'expérience des arts industriels en général, et des vues très-justes sur les qualités qui manquent à nos manufacturiers français pour réussir dans leurs entreprises, je crois que tu te serais rendu utile à l'industrie française en énonçant, avec clarté, tes soins généraux (c'est-à-dire convenables pour toutes les entreprises industrielles), sans lesquelles on n'obtient des succès que par hasard, et dont l'absence entraîne, sous nos yeux, tant de culbutes. Cet écrit, enrichi de beaucoup de faits que tu pouvais mieux que personne recueillir, soit par toi-même, soit par les autres ; cet écrit, où tu n'aurais rien cité de ce qui pouvait compromettre tes intérêts, aurait été recherché de tous ceux qui veulent se jeter dans tes entreprises utiles (et ils sont nombreux), et tu m'aurais fourni des occasions de te citer avec honneur dans l'impression que je vais faire l'année prochaine de mon grand Cours.

Voilà, mon cher ami, des observations qui sont dictées par l'amitié fraternelle ; si tu les apprécies mal, j'en gémirai, et tu ne t'en trouveras pas mieux.

Pour conclure cette présentation rapide de cette dispute, qui d'ailleurs n'entama pas entièrement les sentiments qu'éprouvaient les deux frères l'un pour l'autre, il convient de signaler que ce n'est pas un cas isolé dans l'histoire de la pensée économique. Au milieu du dix-neuvième siècle, les deux frères Blanqui, eux aussi, développèrent deux pensées économiques et politiques en complète opposition l'une avec l'autre : l'un, attaché au libéralisme économique, l'autre, adepte du socialisme révolutionnaire.

D.M.

La gloire des précurseurs

Faut-il célébrer Antoine de Montchrétien ?

« Les riches deviennent toujours plus riches ; les pauvres, toujours plus pauvres » : voici la phrase terrible que les socialistes jetèrent constamment devant les économistes, et que ceux-ci tardèrent tant à réfuter. En 1881, devant l'expansion du marxisme et la popularité de la thèse de la « paupérisation », le camp des économistes reçut enfin la contribution de Paul Leroy-Beaulieu, qui écrivit un ouvrage dont le titre dit tout : *Essai sur la répartition des richesses, et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions*. Voyons ses arguments.

Antoine de Montchrétien, ou, selon son vrai nom, Antoine de Mauchréten, naquit en Normandie vers 1575. Selon les mots de Murray Rothbard, il fut « l'un des hommes le plus bizarres de l'histoire de la pensée économique » et c'est vrai que son parcours fut tout à fait singulier.

Il était né orphelin, et provenait d'une famille de boutiquiers sans grande fortune. Il ne fut pas tout de suite économiste. La passion de sa jeunesse fut les lettres, et c'est à la poésie qu'il s'initia d'abord. Il composa dès son jeune âge plusieurs tragédies, qui furent fort appréciées. A vingt-six ans, il se rendit en Angleterre, et c'est ce qui le transforma en économiste. Le spectacle d'une nation commerçante et de l'industrie balbutiante marqua à ce point son esprit que sa carrière littéraire en changea durablement. Ainsi que le note l'un de ses biographes, « parti de France littéraire, il y revient industriel. » Avec l'argent de sa femme épousée il y a peu, il se lança en effet dans l'industrie et monta une petite manufacture de couteaux. En 1621, il mourra avec bravoure dans le siège de La Rochelle lors d'une révolte des calvinistes.

En 1614, les Etats Généraux avaient été réunis à Paris. Pour apporter ses lumières aux membres de cette assemblée, Montchrétien il avait composé un ouvrage sur les questions économiques, qu'il intitula *Traicté de l'Æconomie Politique*. Il fut le premier à le faire. Selon Schumpeter, ce fut là son seul mérite.

Il faut concéder que son mérite est assez faible. Son *Traicté de l'Æconomie Politique* n'a à peu près rien à voir avec les traités d'économie politique qui fleuriront au XIXe siècle — mais on peut difficilement s'attendre à autre chose — et en outre l'expression même « économie politique » n'apparaît pas une seule fois dans le corps du texte.

En outre, il n'étudie pas « l'économie politique » en tant que tel, mais l'économie politique de la France. Son analyse économique est nationale, presque nationaliste. « L'amour et l'admiration de la France éclatent à chaque page » écrira un commentateur. Pour autant, on aurait tort de considérer cette dimension comme honteuse ou problématique : en distinguant des lois générales de l'analyse de la réalité économique de son pays, l'économiste peut bien contribuer à la science positive mais sans avoir l'intention d'énoncer de telles lois générales.

Montchrétien fait naître la richesse du travail, et conseille à la nation française de ne chercher nulle part ailleurs les conditions de sa prospérité future. Son analyse de la division du travail est assez fine et globalement satisfaisante, bien qu'il soit exagéré de dire que les économistes ultérieurs, et Smith notamment, « n'ajouteront rien d'essentiel à ce qu'en a dit Montchrétien ». Il semble souscrire à la vision physiocratique de l'économie et considère que l'agriculture est la source fondamentale de la richesse. Si cette idée n'est pas nouvelle, Montchrétien vivait pour autant suffisamment loin de l'époque des Physiocrates et des progrès de l'industrie pour que ces considérations soient jugées avec retenue. En somme, son traité est suffisamment différent et novateur par rapport aux écrits d'Aristote, notamment, pour qu'il soit justifié de citer son nom ici et de le considérer avec bienveillance.

Le livre fut dédié au roi et à la reine mère, mais cela ne l'empêcha en rien de tomber bien vite dans l'oubli, si même il ne passa pas complètement inaperçu. Montchrétien n'est pas cité par les hommes de son temps et son ouvrage lui-même n'eut qu'une édition. Il tarda beaucoup à être redécouvert. Dès le XVIIIe siècle des ouvrages citaient le Montchrétien talentueux poète et auteur de tragédies à succès, mais nul ne mentionne son travail d'économistes, sûrement par ignorance que par silence délibéré.

L.D.

Pour des sources complémentaires sur lui, on consultera : Funck-Brentano, « Introduction » in Antoine de Montchétien, *Traité d'économie politique*, Plon, 1889 ; P. Lavalley, *L'œuvre économique d'Antoine de Montchrétien*, Caen, E. Adeline, 1903 ; Jules Duval, *Mémoire sur Antoine de Montchrétien, sieur de Vateville, auteur du premier Traité d'économie politique* et Aristide Joly, *Antoine de Montchrétien. Poète et Economiste Normand*, Caen, E. Le Gost-Clérissse, 1865.

Murray N. Rothbard
« Le poète excentrique : Antoine de Montchrétien »
An Austrian Perspective on the History of Economic Thought

trad. Nicolas Prin pour l'Institut Coppet

L'un des plus étranges personnages de l'histoire de la pensée économique fut le poète et dramaturge Antoine de Monchrétien (c.1575-1621). Natif de Falaise, en Normandie, Monchrétien grandit dans un foyer de classe moyenne, son père ayant probablement été pharmacien. Il poursuivit son éducation à Caen dans une de bonne réputation, et à l'âge de 20 ans il débuta une carrière de poète et de dramaturge, dont certaines œuvres, parmi lesquelles Hector et l'écossaise, sont toujours considérées parmi les grands classiques de la littérature française. À 30 ans, Montchrétien fut impliqué dans un scandale, et s'exila à Londres. Après avoir, par la suite, voyagé en Hollande, il retourna en France vers 1610 et se maria avec une riche veuve Normande, qui finança ses débuts dans la sphère commerciale et entrepreneuriale.

Par là même il put en effet se construire une usine à Ousonne-sur-Loire, où il produisit des couteaux et des faux. En 1615, âgé de 40 ans, Antoine de Monchrétien publia sa seule et unique publication sur l'économie, le *Traité de l'économie politique*. La seule distinction de cet ouvrage avec ses prédécesseurs en économie réside dans le titre, car en effet c'était la première fois que le terme « économie politique » apparaissait. Ledit *Traité* ne constitue en réalité qu'un récapitulatif désordonné des différentes théories économiques recensées jusqu'alors dans le pays, et une apologie incitant le couple royal alors au pouvoir (le jeune roi Louis XIII et sa régente la reine Mère, Marie de Médicis), à réguler et imposer de nouvelles lois, d'une main de fer, afin d'accroître la grandeur de l'état-nation, la France.

Comme Charles Cole le signala, ce livre est fondé en large partie sur l'assomption tacite qui veut que la direction et le contrôle de l'activité économique du pays soit l'une des principales fonctions du gouvernement, constituant ainsi une plaidoirie pour une plus grande intervention économique des régulateurs. Une phrase de ce travail nous renverra son caractère fondamental : « Votre majesté possède un grand état, agréable par position géographique, abondant de richesses, fleurissant de bonnes gens, copieusement garni de biens et de solides villes, disposant d'une armée invincible, et triomphant de gloire. »

Tout ce dont la France a besoin, considérait Montchrétien, c'est de l'ordre : « L'Ordre est l'entéléchie des États ». La prétendue nécessité d'un état imposé, était parfaitement liée aux échos permanents de ses propres propos avec le sophisme de Montaigne : « Il est admis que ce que l'un perd l'autre le gagne. Cela est vrai et d'autant plus applicable au commerce que nul par ailleurs. »

Pour Montchrétien, l'état royal était en partie destiné à réguler et à favoriser la production et le commerce, et en particulier les industries manufacturières, afin que la France puisse obtenir l'autosuffisance. Les industries et les biens d'origine étrangère devaient être expulsés des frontières de l'hexagone. Par conséquent, il fallait aussi chasser les fabricants de toiles, qui étaient pourtant, en leur temps, bien implantés en France. Le textile Anglais devait aussi être banni du territoire. Montchrétien affirma alors que la France devait devenir auto-suffisante sur la fabrique de la soie ; de ce fait, il considéra, pour justifier ses propos, que le fiasco entraîné par les subventions de la soie, durant le règne d'Henri IV, n'avait été du qu'à l'infidélité ultérieure de ceux qui les avait attribuées. En outre, comme « tout ce qui provient d'en dehors du royaume nous corrompt », les ouvrages écrits par les étrangers devaient être interdits, étant entendu que, du reste, ils ne permettent que d' « empoisonner notre esprit », ou de « corrompre nos habitudes ». Montchrétien ne négligea néanmoins pas son propre commerce de moissonneuses (faux). C'était une tragédie nationale, mettait-il en garde qui bon voulait l'entendre, que les moissonneuses germaniques sur-performaient leurs homologues françaises bien que les moissonneuses françaises leur étaient bien supérieures. On se demande donc alors pourquoi, dans ce cas, les consommateurs Français ont-ils pu avoir été suffisamment pervers pour avoir pu préférer les produits Allemands, à moins que, bien sûr, ceux-ci eurent été vendus moins chers.

L'oisiveté, selon Montchrétien, était un vice qui devait être totalement éradiqué, par la force si nécessaire. Notre Falaisien considérait en effet que l'homme était né pour travailler continuellement ; l'Etat devrait donc s'assurer que nul ne puisse rester inactif. Mais l'oisiveté a des mains de diables : elle corrompt la force des hommes et la chasteté des femmes. L'oisiveté, est donc la mère de tous les vices. Les criminels et les indisciplinés devraient donc eux aussi être voués à travailler.

Ainsi, comme c'était le cas pour tant d'autres mercantilistes, le plein emploi pour Montchrétien signifiait donc, au bas mot, le travail forcé. Le point le plus crucial dans le travail de Montchrétien était sa profonde révolusion envers les étrangers, envers leurs produits importés, et envers leurs propres personnes. Les étrangers, fulminait-il, sont « des sangsues qui se fixent sur leur [celui des Français] grand et puissant corps, afin de sucer leur meilleur sang, de s'engorger, pour ne laisser que la peau, puis se détacher. » Ainsi, la France, « avant cela si pure, si propre, si noble », a-t-elle été transformée par l'intrusion de ces étrangers en « un égout, un cloaque, par les autres pays ». Il est impossible de savoir si Montchrétien espérait réellement les faveurs du Roi et de sa cour, mais, afin d'éveiller leur intérêt, il se fit

nommer noble, ou plutôt espérait-il le devenir, en se faisant appeler le « Sieur de Vatelville ».

Par ailleurs, bien qu'il ait laissé entendre, à plusieurs reprises, qu'il était catholique, et qu'il avait déclaré très souvent son adoration pour la monarchie absolue, il prit malgré tout part au soulèvement de Huguenot en Normandie (1621), et fût tué dans la bataille. Quatre jours après, un tribunal judiciaire le condamna de façon posthume, traînant, battant et brûlant son corps, puis dispersant ses cendres aux quatre vents. Telle fut la punition infligée à Antoine de Montchrestien par ses dirigeants absolus, pourtant tellement vantés.

Lecture : Frédéric Bastiat

Sophismes, chap. VII : « Conte chinois »

On crie à la cupidité, à l'égoïsme du siècle !

Pour moi, je vois que le monde, Paris surtout, est peuplé de Décus.

Ouvrez les mille volumes, les mille journaux, les mille feuilletons que les presses parisiennes vomissent tous les jours sur le pays ; tout cela n'est il pas l'œuvre de petits saints ?

Quelle verve dans la peinture des vices du temps ! Quelle tendresse touchante pour les masses ! Avec quelle libéralité on invite les riches à partager avec les pauvres, sinon les pauvres à partager avec les riches ! Que de plans de réformes sociales, d'améliorations sociales, d'organisations sociales ! Est-il si mince écrivain qui ne se dévoue au bien-être des classes laborieuses ? Il ne s'agit que de leur avancer quelques écus pour leur procurer le loisir de se livrer à leurs élucubrations humanitaires.

Et l'on parle ensuite de l'égoïsme, de l'individualisme de notre époque !

Il n'y a rien qu'on n'ait la prétention de faire servir au bien-être et à la moralisation du peuple, rien, pas même la Douane. — Vous croyez peut être que c'est une machine à impôts, comme l'octroi, comme le péage au bout du pont ? Point du tout. C'est une institution essentiellement civilisatrice, fraternelle et égalitaire. Que voulez-vous ? c'est la mode. Il faut mettre ou affecter de mettre du sentiment, du sentimentalisme partout, jusque dans la guérite du qu'as-tu là ?

Mais pour réaliser ces aspirations philanthropiques, la douane, il faut l'avouer, a de singuliers procédés.

Elle met sur pied une armée de directeurs, sous-directeurs, inspecteurs, sous-inspecteurs, contrôleurs, vérificateurs, receveurs, chefs, sous chefs, commis, sur-

numéraires, aspirants-surnuméraires et aspirants à l'aspirance, sans compter le service actif, et tout cela pour arriver à exercer sur l'industrie du peuple cette action négative qui se résume par le mot empêcher.

Remarquez que je ne dis pas taxer, mais bien réellement empêcher.

Et empêcher non des actes réprouvés par les mœurs ou contraires à l'ordre public, mais des transactions innocentes et mêmes favorables, on en convient, à la paix et à l'union des peuples.

Cependant l'humanité est si flexible et si souple que, de manière ou d'autre, elle surmonte toujours les empêchements. C'est l'affaire d'un surcroît de travail.

Empêche-t-on un peuple de tirer ses aliments du dehors, il les produit au dedans. C'est plus pénible, mais il faut vivre. L'empêche-t-on de traverser la vallée, il franchit les pics. C'est plus long, mais il faut arriver.

Voilà qui est triste, mais voici qui est plaisant. Quand la loi a créé ainsi une certaine somme d'obstacles, et que, pour les vaincre, l'humanité a détourné une somme correspondante de travail, vous n'êtes plus admis à demander la réforme de la loi ; car si vous montrez l'obstacle, on vous montre le travail qu'il occasionne, et si vous dites : Ce n'est pas là du travail créé, mais détourné, on vous répond comme l'Esprit public : — « L'appauvrissement seul est certain et immédiat ; quant à l'enrichissement, il est plus qu'hypothétique. »

Ceci me rappelle une histoire chinoise que je vais vous conter.

Il y avait en Chine deux grandes villes : Tchin et Tchan. Un magnifique canal les unissait. L'empereur jugea à propos d'y faire jeter d'énormes quartiers de roche pour le mettre hors de service.

Ce que voyant, Kouang, son premier mandarin, lui dit :

— Fils du Ciel, vous faites une faute.

À quoi l'empereur répondit :

— Kouang, vous dites une sottise.

Je ne rapporte ici, bien entendu, que la substance du dialogue.

Au bout de trois lunes, le céleste empereur fit venir le mandarin et lui dit :

— Kouang, regardez.

Et Kouang, ouvrant les yeux, regarda.

Et il vit, à une certaine distance du canal, une multitude d'hommes travaillant. Les uns faisaient des déblais, les autres des remblais, ceux-ci nivelaient, ceux-là pavaient, et le mandarin, qui était fort lettré, pensa en lui-même : Ils font une route.

Au bout de trois autres lunes, l'empereur, ayant appelé Kouang, lui dit :

— Regardez.

Et Kouang regarda.

Et il vit que la route était faite, et il remarqua que le long du chemin, de distance en distance, s'élevaient des hôtelleries. Une cohue de piétons, de chars, de palanquins allaient et venaient, et d'innombrables Chinois, accablés par la fatigue, portaient et reportaient de lourds fardeaux de Tchín à Tchan et de Tchan à Tchín. — Et Kouang se dit : C'est la destruction du canal qui donne du travail à ces pauvres gens. Mais l'idée ne lui vint pas que ce travail était détourné d'autres emplois.

Et trois lunes se passèrent, et l'empereur dit à Kouang :

— Regardez.

Et Kouang regarda.

Et il vit que les hôtelleries étaient toujours pleines de voyageurs, et que ces voyageurs ayant faim, il s'était groupé autour d'elles des boutiques de bouchers, boulangers, charcutiers et marchands de nids d'hirondelles. — Et que ces honnêtes artisans ne pouvant aller nus, il s'était aussi établi des tailleurs, des cordonniers, des marchands de parasols et d'éventails, et que, comme on ne couche pas à la belle étoile, même dans le Céleste Empire, des charpentiers, des maçons et couvreurs étaient accourus. Puis vinrent des officiers de police, des juges, des fakirs; en un mot, il se forma une ville avec ses faubourgs autour de chaque hôtellerie. Et l'empereur dit à Kouang: Que vous en semble ?

Et Kouang répondit : Je n'aurais jamais cru que la destruction d'un canal put créer pour le peuple autant de travail ; car l'idée ne lui vint pas que ce n'était pas du travail créé, mais détourné ; que les voyageurs mangeaient, lorsqu'ils passaient sur le canal aussi bien que depuis qu'ils étaient forcés de passer sur la route.

Cependant, au grand étonnement des Chinois, l'empereur mourut et ce fils du Ciel fut mis en terre.

Son successeur manda Kouang, et lui dit : Faites déblayer le canal.

Et Kouang dit au nouvel empereur:

— Fils du Ciel, vous faites une faute.

Et l'empereur répondit :

— Kouang, vous dites une sottise.

Mais Kouang insista et dit : Sire, quel est votre but ?

— Mon but, dit l'empereur, est de faciliter la circulation des hommes et des choses entre Tchin et Tchan, de rendre le transport moins dispendieux, afin que le peuple ait du thé et des vêtements à meilleur marché.

Mais Kouang était tout préparé. Il avait reçu la veille quelques numéros du *Moniteur industriel*, journal chinois. Sachant bien sa leçon, il demanda la permission de répondre, et l'ayant obtenue, après avoir frappé du front le parquet par neuf fois, il dit :

« Sire, vous aspirez à réduire, par la facilité du transport, le prix des objets de consommation pour les mettre à la portée du peuple, et pour cela, vous commencez par lui faire perdre tout le travail que la destruction du canal avait fait naître. Sire, en économie politique, le bon marché absolu... — L'empereur : Je crois que vous récitez. — Kouang : C'est vrai: il me sera plus commode de lire. — Et ayant déployé l'*Esprit public*, il lut : « En économie politique, le bon marché absolu des objets de consommation n'est que la question secondaire. Le problème réside dans l'équilibre du prix du travail avec celui des objets nécessaires à l'existence. L'abondance du travail est la richesse des nations, et le meilleur système économique est celui qui leur fournit la plus grande somme de travail possible. N'allez pas demander s'il faut mieux payer une tasse de thé 4 cash ou 8 cash, une chemise 5 taels ou 10 taels. Ce sont là des puérités indignes d'un esprit grave. Personne ne conteste votre proposition. La question est de savoir s'il vaut mieux payer un objet plus cher et avoir, par l'abondance et le prix du travail, plus de moyens de l'acquérir ; ou bien s'il vaut mieux appauvrir les sources du travail, diminuer la masse de la population nationale, transporter par des chemins qui marchent les objets de consommation, à meilleur marché, il est vrai, mais en même temps enlever à une portion de nos travailleurs les possibilités de les acheter même à ces prix réduits. » »

L'empereur n'étant pas bien convaincu, Kouang lui dit :

Sire, daignez attendre. J'ai encore le *Moniteur industriel* à citer.
Mais l'empereur dit :

— Je n'ai pas besoin de vos journaux chinois pour savoir que créer des obstacles, c'est appeler le travail de ce côté. Mais ce n'est pas ma mission. Allez, désobstruez le canal. Ensuite nous réformerons la douane.

Et Kouang s'en alla, s'arrachant la barbe et criant : Ô Fô ! ô Pê ! ô Lî ! et tous les dieux monosyllabiques et circonflexes du Cathay, prenez en pitié votre peuple ; car il nous est venu un empereur de l'école anglaise, et je vois bien qu'avant peu nous manquerons de tout, puisque nous n'aurons plus besoin de rien faire.

Point de vue

Perspectives sur l'actualité française

Nouvelle rubrique. Dans les lignes qui vont suivre, l'un de nos contributeurs analyse un fait marquant de l'actualité économique du mois écoulé, en utilisant les outils et les intuitions issus de la tradition française en économie politique. Le sujet de ce mois-ci : « Amazon, victime du corporatisme libraire ».

Début octobre, les députés français ont voté à l'unanimité la loi prétendument dite « anti-Amazon ». Cette loi vise à faire payer les frais de port des livres en interdisant d'en cumuler la gratuité avec la remise de 5%, seule marge de manœuvre commerciale concédée par la loi française du prix unique du livre.

Cette loi de 2013 est la conséquence de celle du 1981 qui impose aux français depuis 30 ans un prix unique du livre, rendant parfaitement inflexible sa vente. Celle-ci interdit à un libraire d'accorder un rabais de plus de 5% et oblige donc à maintenir les livres à des prix plus élevés que dans la plupart des autres pays européens. Comme dirait Frédéric Bastiat, *ce qui se voit* c'est que cette loi a empêché la grande distribution de proposer d'importants rabais sur les best-sellers comme partout ailleurs dans le monde. Ce qui ne se voit pas c'est l'impossibilité pour les libraires et éditeurs de liquider efficacement leurs stocks d'invendus doublée de leur perte massive de clientèle liée au prix planchers imposés.

Cette année, c'est au nom des même classiques accusations proférées à l'époque contre la grande distribution (« dumping », « concurrence déloyale », etc..) que les législateurs ont décidé de sévir contre Amazon et les vendeurs de livres sur internet. Dans la droite ligne corporatiste des projets anti-VTC, cette loi est parfaitement symbolique d'un refus de l'innovation économique en France, où toute évolution est perçue comme un recul, alors qu'elle représente une amélioration majeure. Aussi inutile que rétrograde, cette loi prétend empêcher le progrès et pérenniser des situations acquises. En France, à chaque fois que quelqu'un invente une voiture, l'objectif immédiat est d'interdire la voiture et de subventionner le cheval. En réalité cette loi n'avantagera personne, mais désavantagera bien les lecteurs.

Cette loi ne défavorisera pas Amazon, de même qu'elle ne favorisera pas les libraires, qui en sont à l'origine. Aucun acheteur habituel d'Amazon ne changera ses confortables habitudes de consommation pour se déplacer dans la librairie, dont il dispose très éventuellement à proximité. Cette loi va juste défavoriser les lecteurs, qui paieront leurs livres plus chers, et perdront ainsi du pouvoir d'achat.

Elle ne défavorisera pas Amazon car son avantage concurrentiel n'est pas tant le prix que le choix quasi-infini de livres qu'il propose. Amazon.fr est la plate-forme offrant le plus large choix de livres neufs ou d'occasion en France. Le site propose plus de 5 millions d'ouvrages en français et environ 20 millions d'ouvrages en langue étrangère. 800.000 titres sont stockés dans leurs 4 entrepôts français. Internet permet d'acheter des titres introuvables en librairie. Les libraires sont limités dans leur offre en raison des limites physiques et foncières de leur boutique autant que par la politique éditoriale du libraire, bien souvent orientée à gauche à Paris. Amazon ne fait pas de discrimination. Vous y trouverez des ouvrages pour tous les goûts, styles et orientations politiques. Cette loi menace au contraire la diversité culturelle en France.

Amazon offre en effet sa chance à tout écrivain et à toute maison d'édition. Internet est une chance pour les petits éditeurs, en élargissant leur diffusion, en permettant de faire connaître leur catalogue. Internet est une chance pour les nouveaux auteurs. Amazon est en outre un soutien majeur au développement de l'auto-édition. Le site vend ces livres auto-édités de la même manière que les titres de grands éditeurs, sans discrimination. Du point de vue de la créativité et de la liberté d'expression, il s'agit donc d'un progrès très significatif.

Amazon ne fait en outre pas de concurrence directe aux libraires mais propose plutôt une offre complémentaire. Le site déclare réaliser 70% de ses ventes sur des livres de fond de catalogue qui ont plus d'un an. Au contraire, les libraires se concentrent sur les nouveautés et ne peuvent pas servir les clients qui demandent des ouvrages plus anciens car ils ne les conservent pas en stock. En outre, de très nombreux lecteurs habitent loin de toute librairie et apprécient de pouvoir acheter leurs livres en ligne, sans être pénalisés financièrement par leur choix de vie rurale ou périurbaine.

Cette loi ne favorisera pas les libraires, car leurs difficultés ne proviennent pas d'Amazon mais de l'évolution de leur métier. Ce n'est pas le combat des librairies contre internet. Certaines sont d'ailleurs présentes sur le net (que ce soit des groupes comme Le Furet du Nord ou le réseau de librairies parisiennes indépendantes via parislibrairies.fr). La vente en ligne de livres ne représente que 10% du marché de l'édition. Les grands vendeurs de livres en France sont les grandes surfaces alimentaires (20% du marché pour une offre réduite aux best-seller) et les grandes surfaces spécialisées dans la culture (25% du marché). Les librairies indépendantes conservent encore 20% du marché.

Les difficultés des libraires ne datent pas d'Amazon. Parmi les 2.500 librairies indépendantes de France, celles qui prospèrent sont celles qui réussissent à cultiver leur singularité, à bien faire leur métier, celui de commerçant de proximité spécialisé : accueil convivial et sens du service, conseils de lecture pertinents, organisations de dédicaces et autres évènements, etc. Aucune loi ne les rendra jamais bon. Seule leur initiative le fera.

Après la grande distribution, Amazon intègre la longue liste de ces nouveaux boucs-émissaire pour politiciens étatistes qui ont décidé de maintenir en vie leurs librairies de quartier sur le dos du pouvoir d'achat du reste de la population. Que cette loi ait été votée à l'unanimité, portée par des députés UMP et soutenue par un gouvernement de gauche, tous à l'unisson des intérêts corporatistes du Syndicat de la Librairie Française (visiblement très influent et choyé à l'approche des élections municipales) est la ènième preuve que notre Assemblée Nationale ne compte pas un seul représentant libéral, défendant la liberté du commerce et la libre concurrence. Notre Assemblée ne compte décidément dans ses rangs que des ignorants, des lâches ou des constructivistes, activistes de l'interventionnisme d'Etat. Aucun n'a visiblement jamais entendu parler du principe de non-agression ni des vertus du marché libre, de la concurrence et de l'innovation.

Cette nouvelle victoire des fabricants de chandelles nous rappelle que, comme toujours en France, n'importe qu'elle corporation bien connectée peut s'éviter toute remise en cause en sollicitant l'Etat (pour une perfusion d'argent des contribuables ou, comme en l'espèce, pour une entrave à la concurrence entraînant réduction du pouvoir d'achat du consommateur). Léser 65 millions de consommateurs pour défendre une corporation n'est plus un souci depuis longtemps pour nos législateurs. C'est même devenu une habitude.

Le secteur du livre ayant eu la mauvaise idée de se trouver un relai de croissance en ce début XXIème siècle, le Gouvernement et le Parlement se sont empressés de défendre à l'unisson une loi visant à rendre les livres plus cher et plus difficile d'accès, en particulier pour les français résidant à la campagne. C'est sûrement ce qu'on appelle « l'exception culturelle » à la française...

Plus préoccupante encore est l'absence de réaction de la société civile. Aucune association de consommateur n'a manifesté de désapprobation à cette loi. Cette indifférence ou cette passivité des citoyens et des lecteurs sont encore plus inquiétantes pour l'avenir de notre pays.

C.H. ⁴

⁴ Charles Huet est journaliste et auteur du *Guide des produits made in emplois*. Dans ce livre, il rappelle qu'Amazon emploie plusieurs milliers de salariés en France, principalement dans 4 entrepôts situés dans des zones touchées par le chômage et la désindustrialisation (à Saran dans le Centre, Montélimar dans la Drôme, à Sevrey en Saône-et-Loire et à Lauwin-Planque dans le Nord).

Laissons Faire ~ Institut Coppel ~ Oct. 2013